

Note brève et synthétique du budget primitif 2023

I.	Rappel du contexte d'élaboration du budget.....	2
1)	Contexte géopolitique :	2
2)	Le contexte économique en quelques chiffres.....	3
3)	Contexte national de la loi de finances.....	3
4)	Contexte communautaire difficile	3
II.	Résultats 2022 reportés au BP 2023.....	4
III.	Philosophie et objectifs du budget 2023	5
IV.	Détails du budget 2023.....	6
1)	Les charges à caractère général (chapitre 011).....	6
2)	Les charges de personnel (chapitre 012).....	6
3)	Les charges de gestion courante (chapitre 65).....	7
4)	Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	7
5)	Les impôts et taxes (chapitre 73).....	7
6)	Les dotations et participations (chapitre 74).....	7
7)	Les produits de gestion courante (chapitre 75).....	7
8)	Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitre 20, 21, 23)	8
1)	Epargne	8
2)	Endettement :	9
VII.	Synthèse et éléments à retenir :	9
VIII.	Prospectives :	10

I. Rappel du contexte d'élaboration du budget

1) Contexte géopolitique :

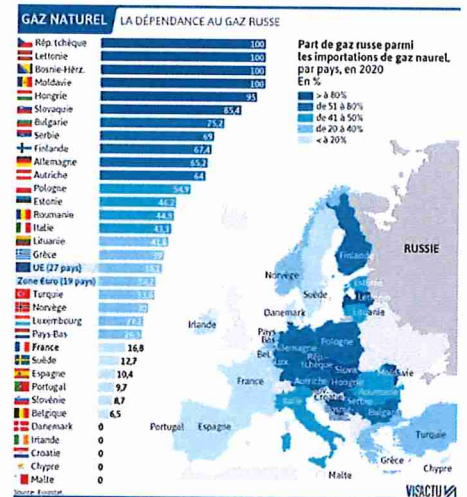
Les Conséquences de la gestion de la pandémie de Covid : la politique du quoi qu'il en coûte favorisée par la politique monétaire menée par la BCE a eu pour effet de réinjecter des liquidités sur les marchés. L'inflation a donc mécaniquement progressée.

Le conflit Russo-Ukrainien : est venu rajouter de l'instabilité politique dans un contexte international encore marqué par la pandémie et ses conséquences. L'instabilité étant un facteur dégradant en économie, celle-ci impacte de nombreux éléments de notre quotidien à travers l'inflation et les stratégies politiques déployées (hausse des matières premières, rupture des chaînes d'approvisionnement, mutation de certaines économies en économie de guerre...).

La politique de l'OPEP+ : la décision prise par l'OPEP en octobre 2022 de réduire la production de 2'000 barils jours au vu des prévisions de baisse de la demande mondiale dans un contexte inflationniste et face aux politiques sanitaires en Chine qui ralentissent l'économie mondiale, à eu pour effet l'augmentation significative du prix du baril. (Tension politique entre OPEP et USA)

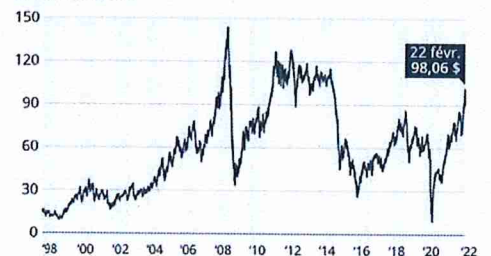
La fourniture de gaz : elle est impactée par la suspension des livraisons de Gazprom à Engie et les sabotages observés sur le gazoduc entre l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne bloque le plafonnement du prix du gaz à l'échelle européenne par peur de créer une pénurie de gaz si aucun exportateur n'accepte de vendre au prix imposé.

Une gestion contestable de l'électricité : le prix étant fixé par le marché européen de l'électricité basé sur le gaz fait obligatoirement grimper le prix unitaire. De plus le démantèlement du parc nucléaire couplé à une absence de maintenance ces dernières années entraîne une baisse de production effective.



La crise en Ukraine fait grimper les prix du pétrole

Prix quotidien du baril de pétrole brut (Brent) depuis 1998, en dollars US *



* En date du 22 février (12:00 UTC+1), données préliminaires incluses. Le Brent (ou « brut de mer du Nord ») est la référence pour le prix du pétrole en Europe. Sources : U.S. Energy Information Administration (EIA), Oilprice.com



2) Le contexte économique en quelques chiffres

Inflation : le plus haut niveau depuis 40 ans

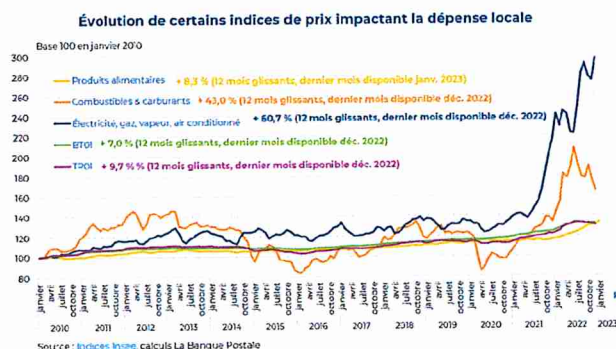
- 6,2% en 2022 (INSEE), après 2,1% en 2021
- Prévisions 2023 : entre 5,2 et 6,5%

Croissance : crainte d'un net ralentissement en 2023

- 2,6% en 2022, après 6,8% en 2021 (rebond après covid)
- Estimation entre -0,5% et +0,8% pour 2023

Conséquences directes sur le budget de Féternes :

- Impact sur les dépenses : hausse des prix (énergie, alimentation, matières premières...).
- Impact sur les taux d'intérêt (supérieur à 3% au 1^{er} trimestre 2023)



3) Contexte national de la loi de finances

- Une hausse des bases fiscales de 7,1% à été décrétée ce qui impactera les impôts des ménages.
- Une enveloppe « Dotation globale de fonctionnement » figée, qui ne prend pas en compte l'inflation. Rappel entre 2014 et 2018, perte de 93'000€.
- Des dotations d'investissement (DSIL) maintenus au même niveau et la création d'un Fonds Vert de 2 Md€ pour aider aux investissements des collectivités en matière de transition énergétique.
- Une réforme des indicateurs de richesse des collectivités (notamment potentiel fiscal) avec un impact possible sur la DGF ou encore le FPIC.

4) Contexte communautaire difficile

La communauté de communes est en difficulté au niveau de son bouclage budgétaire. Plusieurs budgets annexes sont déficitaires. C'est le cas :

- Du budget eau-potable : incompréhension car les communes avaient toutes des excédents quand elle le gérait. Cela a pour impact que pratiquement aucun travaux ne seront réalisés en 2023.
- Du budget méthanisation : lié au fait qu'il convient de payer au prestataire en place la valeur des biens de retours estimés à 1,2 millions d'euros pour qu'il quitte le site. Rien de prévu pour la reprise en régie...

- Du budget mobilité : celle-ci coûte avec la DSP mise en place 600'000€/mois soit sur une année 7,2 millions pour des recettes billettiques quasi inexistantes. Choix politique du bureau.
- Le budget principal se retrouve donc en difficulté pour tourner et fournir les subventions d'équilibres aux autres budgets. Pour ce faire plusieurs pistes évoquées : hausse importante de la fiscalité taux de TH de 3,7 à 6,5%, TFB 2,7 à 4,7%, augmentation du versement mobilité de +0,20%... Mais également des coupes dans les aides extérieures non obligatoires.

Contexte communal

- Patrimoine bâti : La commune doit faire face à un parc bâti important mais qui n'a pas connu un entretien assez régulier. Aussi de nombreuses interventions sont à prévoir pour en assurer l'entière sécurité et les rendre plus actuels au regard des nouvelles obligations en matière de consommations énergétiques.
- Services proposés : la commune souhaite poursuivre les services proposés aux administrés et poursuivre les soutiens apportés pour tendre vers la meilleure qualité possible. Cela nécessite que les services disposent des moyens nécessaires aussi bien au niveau matériel, qu'immatériel au travers de formations...
- Poursuivre nos engagements conjoints avec nos partenaires en terme de sport via le FC-GAVOT, d'accueil de loisirs via le Centre Inter-Plateau et culturel via la bibliothèque de l'ex SIVOM.

II. Résultats 2022 reportés au BP 2023

L'exécution budgétaire 2022 laisse apparaître les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021
FONCTIONNEMENT	1'202'742,25	1'552'738,41	640'465,83
Excédent de fonctionnement 2020 reporté		290'469,67	
Excédent de fonctionnement 2021			
INVESTISSEMENT	879'368,98	705'536,57	
Excédent d'investissement 2020 reporté		600'922,25	
Excédent d'investissement 2021			427'089,84
Restes à réaliser	118'805,15		- 118'805,15
Résultat global	2'200'916,38	3'149'666,90	+ 948'750,52

L'affectation des résultats est la suivante :

Excédent de fonctionnement de 640'465,83 € est reporté en fonctionnement (report du solde du résultat au compte 002)

Excédent d'investissement de 427'089,84 € est reporté en investissement (report du solde du résultat au compte 001)

III. Philosophie et objectifs du budget 2023

- Intensifier la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir les effets de l'inflation, sans toutefois renier sur la qualité de service proposée aux usagers.
- Rattraper les retards en termes d'entretien du parc bâti, des véhicules et des services supports (téléphonie et informatique).
- Optimiser les recettes sans accroître la pression fiscale sur les Féterniains. Pas de hausse du taux d'imposition.
- Sécuriser le financement du Plan Pluriannuel des Investissements par 3 leviers :
 - L'auto-financement dégagé par le fonctionnement ;
 - L'augmentation des ressources externes, notamment les subventions
 - Le recours modéré à l'emprunt pour compléter le besoin de financement

Budget principal :

La commune a poursuivi sa volonté d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers notamment en matière d'accueil périscolaire.

Le personnel communal est stabilisé. Au moment du vote du budget en mars 2023, la commune compte 13 agents répartis comme suit :

Service administratif (4)	Service technique (2)	ATSEM (3)	Service écoles (4)
Secrétaire générale (28h)	Agent polyvalent (35h)	ATSEM (35h)	Agent polyvalent entretien + périscolaire 30h
Secrétaire : compta, urbanisme... (30h)	Agent polyvalent (35h)	ATSEM (28h)	Agent polyvalent entretien + périscolaire 32h
Agent d'accueil : état-civil, accueil du public (35h)	Deux postes de saisonniers ouverts :	ATSEM (17,5h)	Renfort midi (10h)
Agent en charge de l'agence postale (17,5h) + soutien administratif.	Saisonnier 1 : avril-octobre Saisonnier 2 : juillet-aout		Agent d'entretien (28h) recruté récemment en remplacement de la prestation extérieure devenue trop onéreuse.

■ titulaire

■ stagiaires

■ non-titulaire

Du côté des investissements, nous rentrons pleinement dans la réalisation du Plan Pluriannuel des Investissements avec notamment deux chantiers de grande ampleur : la rénovation énergétique et pratique de la salle des fêtes et la création d'un pôle périscolaire.

IV. Détails du budget 2023

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général sont en hausse du fait du contexte inflationniste qui touche notamment l'énergie et l'alimentation. Elles passent de 364'708€ au BP 2022 à 513'190€ au BP 2023 soit +40%

Cela s'explique par les variables suivantes :

- Hausse de l'énergie (gaz +électricité) + 117% par rapport réalisé 2022
- Hausse budget petit matériel pour le ST car plus de travaux en régie
- Hausse du budget voirie (+5'000€) pour atteindre 40'000€, engagement municipal.
- Hausse budget entretien bâtiment et véhicules (+11'000 et 20'500€)
- Changement de prestataire informatique (matériel mis à disposition et non plus acquis).
- Maintien des enveloppes animations et communication (2*5'000€)
- Centre de Loisirs du Pays de Gavot (23'000€)
- Budget formation des agents en hausse (CACES, SST...)
- Provision pour litige dans le contentieux C'Tout Clean
- Goudronnage container de Curninges

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Depuis septembre 2022 : le RIFSEEP a été refondé de façon à disposer des outils pour valoriser au plus juste le travail des agents. Une délibération a ouvert la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires. Un protocole du temps de travail reprenant droits et devoirs des agents a été adopté et présenté au personnel le 8 mars 2023. Le conseil municipal a fixé les modalités de prise en charge des frais de déplacement et rédigé le cahier des charges pour la mise en place éventuelle du temps de travail (mars 2023).

Les agents ont pu profiter ces derniers mois de nombreuses formations, la dernière en date en mairie concernant le secours au travail. Les deux agents techniques passeront les CACES mini-pelle et tractopelle au mois de mai (4'500€ TTC)

La masse salariale projetée pour le budget 2023 s'élève à **473'020€**. Celle-ci tient compte en plus de la situation du personnel communal et de la politique RH des données suivantes :

- Rémunération des agents recenseurs, suite à l'enquête nationale réalisée (janvier-février)
- Le recours ponctuel à des intérimaires via Chablais Inter-Emploi en cas d'absence d'un agent.
- Le recours 1 fois par mois à un renfort administratif du CDG (catégorie A) sur des missions techniques
- La rémunération du personnel encadrant la semaine d'activités « Féternes Aventure »

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Les charges de gestion courante sensiblement les mêmes qu'en 2022. Il est à noter les éléments suivants :

- Augmentation de la contribution au SDIS
- Participation aux frais de la bibliothèque du Gavot
- Subventions aux associations dont écoles 14'000€, CCAS pour 3'000€

4) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits des services sont en légère hausse passant de 114'165€ au BP 2022 à 122'670 au BP 2023. Il est à retenir les points suivants :

- Coupes de bois sur plusieurs communaux (Grésy, Grésin, Bontaz)
- Hausse de la fréquentation de services périscolaires
- Remboursement des frais du stade et matériel partagés avec l'ex-SIVOM

5) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Comme depuis le début du mandat le taux d'imposition reste inchangé.

Nous profitons néanmoins de l'augmentation des bases fiscales (+7.1%) décidée par le gouvernement.

Nous restons également prudents quant aux produits des droits de mutation. Le marché de l'immobilier étant impacté par la remontée des taux d'intérêts.

6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations sont prévues sensiblement identiques à l'année 2022. Il est à noter :

La DGF est prévue en augmentation du fait du dernier recensement qui à vu le nombre d'habitants de Féternes en hausse.

Les fonds Genevois sont prévus au même niveau qu'en 2022.

Le FCTVA de fonctionnement s'élève à 8'000€

7) Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits liés aux revenus des immeubles est en baisse de 8% du fait que la salle des fêtes est inutilisable pour cause de travaux. Il est néanmoins tenu compte de l'augmentation de location de la carrière de la Ruppaz.

N'est pas intégré au budget primitif les locations issues de l'office du tourisme qui prendra ses quartiers sous la salle des fêtes car la date est encore inconnue et que les négociations se poursuivent. Une DM sera faite une fois les éléments en notre possession.

8) Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitre 20, 21, 23)

2 projets principaux, représentent près de 77 % des dépenses prévues en 2023 :

- La réhabilitation énergétique et pratique de la salle des fêtes pour 1'306'093€
- La création d'un pôle périscolaire pour 132000€

Le montant réel des travaux est affublé du marge d'imprévu pour les deux projets.

Les autres enveloppes significatives inscrites dans ce projet de budget 2023 sont :

- La réfection des chemins de Chez-Grobel et La Fin, Bois Monsieur: 65'000€
- L'aménagement des jardins partagés : 17'000€ + verger communal 1'000€
- L'aménagement des abords de l'aire de jeux : 8'000
- L'entretien du lac Doux 20'000€
- Bâtiments publics : WC place 20 février 5'000€ + porte Angelus 8'000€ + mobilier informatique écoles 2'000€ + mobilier futur pôle périscolaire 4'000€
- Aménagement mobilier salle des fêtes 5'000€ + four professionnel 11'140€
- Démarrage de la révision du PLU : 10'000€

Liste non exhaustive, mais principaux investissements.

V. Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement

Le montant du FCTVA est prévue à 85'000€ suite aux travaux de 2022.

La taxe d'aménagement est prévue à 30'000€ contre 40'000€ l'an passé du fait de la réforme sur sa perception.

Les subventions sollicitées sont de l'ordre de 519'300€ majoritairement pour les travaux de la salle des fêtes et le pôle périscolaire.

Aucun emprunt n'est prévu en 2023. Cela est rendu possible par l'important virement de la section de fonctionnement à hauteur de 773'673,22€ et l'excédent d'investissement reporté de l'ordre de 427'089€

VI. Epargne et endettement

1) Epargne

En 2023, il est prévu une épargne brute à hauteur de 163'723,17€

L'épargne brute l'an passé au moment du budget primitif était de 160'601€, au moment de clôturer les comptes celle-ci s'est élevée à 388'504€. Cette Epargne brute servira à financer une partie des investissements et en priorité le remboursement du capital des emprunts.

Pour rappel en 2023, le capital de la dette à rembourser s'élèvera à 156'610€.

Il est rappelé qu'au stade du budget primitif, il convient d'être prudent sur les recettes et prévoir des marges de manœuvre du côté des dépenses. Ce ratio à tendance à être bien meilleur au moment de la clôture des comptes.

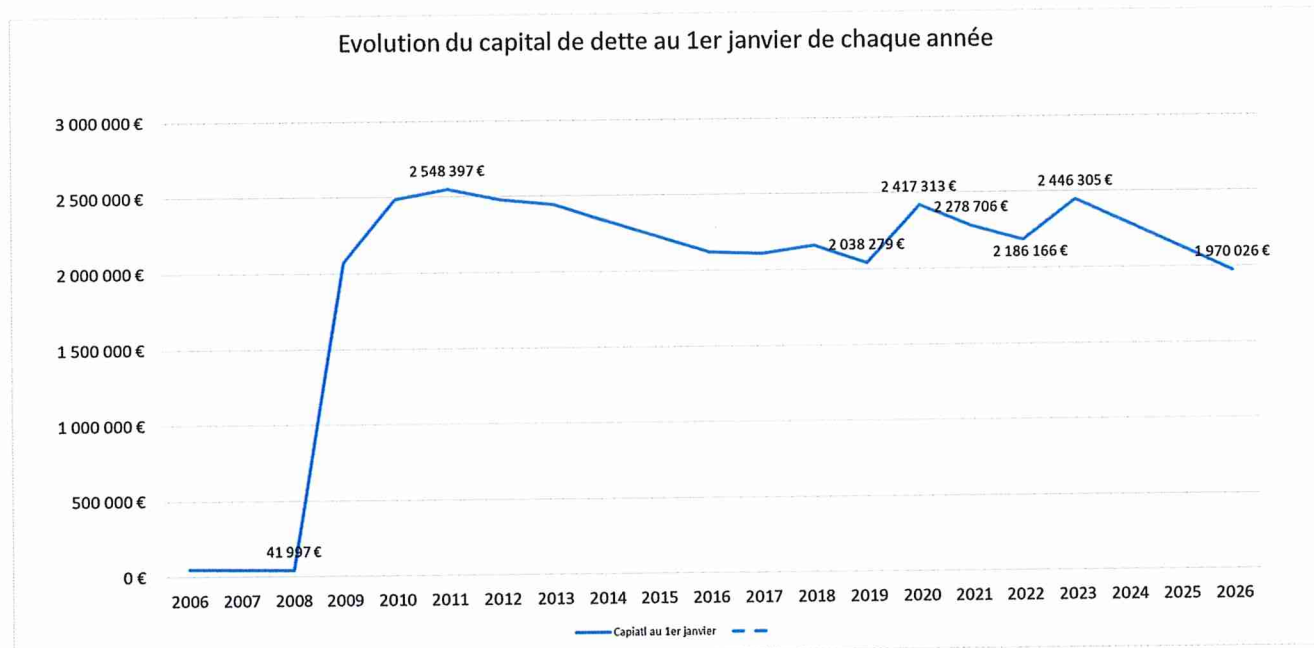
2) Endettement :

En 2023 la commune devra faire face au remboursement de :

- 89'650€ de charges d'intérêts
- 156'510€ de remboursement de capital de la dette

Soit une annuité de dette de 246'160€

Le profil de la dette de la commune de Féternes est le suivant :



VII. Synthèse et éléments à retenir :

En recettes

- Pas de hausse des taux d'imposition .
- Stagnation des produits tarifaires (pas de hausse des coûts des services usagers)
- Niveau de subvention d'investissement important pour mettre en œuvre le PPI.

En dépenses

- Hausse des charges à caractère générale corrélée à l'inflation et une volonté d'améliorer les moyens attribués aux services.
- Hausse contenue de la masse salariale
- Stabilisation des autres dépenses de fonctionnement (subventions...)
- En investissement, l'objectif demeure la mise en œuvre maximale du PPI

VIII. Prospectives :

En se basant sur le PPI :

- Affiner les études pour être au plus juste possible de la réalité des investissements.
- Anticiper les financements en sollicitant d'ores et déjà des aides.
- Prévoir les couts induits par les nouveaux équipements.
- Gérer l'actif de la commune de façon à le rendre optimal sans craindre de faire certaines cessions.
- Se projeter dans le cadre du futur PLU sur les pôles de développement que seront Thièze et le Chef-Lieu. Quel avenir pour ces deux secteurs en termes d'infrastructures et de besoins d'investissements. (Avenir du Chef-Lieu : zone équipement, périmètre d'étude..., Thièze : sécurisation routière...)

La secrétaire de séance



Louise Beetschen

Un pour être annexé à la
délibération n° 2023-033 du
22 mars 2023

Le Maire

Maxime JULLIARD

